



CONCOURS COMPLET 2003

LISTE DE CONTROLE - AVANT-PROGRAMME

I INFORMATIONS GENERALES

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

Finale Coupe du Monde de Concours Complet F.E.I.

CATEGORIE : Senior CIC – W -FINAL

NIVEAU : Trois Etoiles ***

DATE : 23 au 26 octobre 2003

LIEU : PAU

PAYS : FRANCE

2. ORGANISATEUR

Compétitions Equestres PAU-PYRENEES C.E.P.P.
Avenue des Cimes 64160 – MORLAAS FRANCE
<http://www.event-pau.fr>

3. COMITE D'ORGANISATION

Président d'Honneur : M. André LABARRERE, Sénateur - maire de PAU

Président du Concours : M. Claude PRIEUR

Secrétaire du Concours : Mme Marie-Laure PONSOLLE

Chef de Presse : Mme Véronique GAUTHIER

4. DIRECTEUR DU CONCOURS

Nom : M. Pascal SAYOUS

Adresse : Centaure Production
Côte de Saint-Martin

64800 - NAY

Téléphone : +33(5)-59-92-94-25

Téléfax : +33(5)-59-61-07-63

E-mail : centprod@club-internet.fr

5. DIRECTEUR TECHNIQUE

Nom: M. Pascal QUANTIN

Adresse: 3, Place Aristide BRIAND 40400 - TARTAS

Téléphone: +33(6)-08-65-06-05

Téléfax: +33(5)-58-73-41-74

E-mail: tartas@lesagents.gan.fr

II CONDITIONS GENERALES

Le concours se déroule conformément aux:

- Statuts FEI, 20ème édition, 17 avril 1999
- Règlement Général FEI, 20ème édition, 1er janvier 2000
- Règlement Vétérinaire, 9^{ème} édition 2002
- Règlement des Concours Complets de la FEI, 21ème édition 2003
- Règlement de la Coupe du Monde des CIC 2002-2003 (mise à jour novembre 2002)
- Le concours se déroule conformément aux "Statuts" et au "Règlement Général" de la FEI. Les "Statuts" et le "Règlement Général" comportent une clause arbitrale selon laquelle tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes sera réglé exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.

III HORAIRE PROVISOIRE:

- La reconnaissance officielle du parcours : mercredi 22 octobre, vers 13h00
- La Première Inspection des chevaux : jeudi 23 octobre, vers 10h00
- La déclaration des partants : jeudi 23 octobre, vers 18h00
- Le premier départ – Dressage : vendredi 24 octobre, vers 8h30
- Le premier départ - Epreuve de Fond : samedi 25 octobre, vers 13h00
- La Troisième Inspection des chevaux : dimanche 26 octobre, vers 10h00
- Le premier départ - Saut d'Obstacles : dimanche 26 octobre, vers 14h00
- La remise des prix : dimanche 26 octobre, vers 17h00

IV OFFICIELS:

1. JURY DE TERRAIN

Président: M. Jack LE GOFF (USA)

Membre: Mme Angela TUCKER (GBR)

Membre: M. Guy OTHEGUY (FRA)

2. DELEGUE TECHNIQUE

Nom du délégué technique: M. Hugh THOMAS (GBR)
Nom de l'Assistant Délégué Technique : M. Nicolas DUGUE (FRA) National

3. CHEF DE PISTE

Nom: M. Pierre MICHELET (FRA)

4. COMMISSION D'APPEL

Président : Mme Katerine LUCHESCHI (ITA)
Membre : M. Jean-Jacques GUYON (FRA)
Membre : M. Jean-Marie DELORT (FRA)

5. COMMISSAIRE EN CHEF

Nom : M. Vincent DE BRICHAMBAUT (FRA)

6. DELEGUE VETERINAIRE FEI & VETERINAIRE ASSOCIE POUR LES CCI

Nom : M. Paul FARRINGTON (GBR)
Vétérinaire Associé : Dr Catherine KITTEN-LEROY – N° FEI 334 (FRA)

7. COMMISSION VETERINAIRE

Président : M. Paul FARRINGTON (GBR)
Délégué Vétérinaire : Dr Catherine KITTEN-LEROY – N° FEI 334 (FRA)

V CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1. DRESSAGE

1.1 REPRISE :

Reprise C.I.C. 2002 Trois Etoiles
--

1.2 TERRAIN DE COMPETITION : 80 x 120 m en sable

1.3 TERRAIN D'ENTRAINEMENT : 80 x 120 m en sable

2. EPREUVE DE FOND - CROSS

<i>Genre de terrain</i>	Herbe
<i>Longueur</i>	5 000 m
<i>Vitesse</i>	570 m/min
<i>Nombre approximatif d'efforts/d'obstacles</i>	40maxi / 35

3. EPREUVE DE SAUT D'OBSTACLES

Type de terrain :	Sable
Distance :	450 à 550m
Vitesse :	375 m/min
Hauteur :	1m25 à 1m 30
Nombre d'efforts :	15 maxi
Nombre d'obstacles :	11 à 12

Terrain d'entraînement : 80m x 40m en sable

VI ENREGISTREMENT DES CAVALIERS

Tous les cavaliers participant à des Concours Internationaux en Concours Complet doivent être enregistrés auprès de la FEI (Art. 511.1).

VII QUALIFICATION DES CONCURRENTS & DES CHEVAUX

Chaque FN doit certifier la qualification de chaque cheval et de chaque cavalier et fournir une liste des épreuves qui ont permis au cheval et au cavalier de se qualifier pour un CIC ***, suivant la procédure établie pour chaque niveau d'étoile, comme spécifié dans l'Article 506.

Pour la finale coupe du monde de concours complet, veuillez vous référer au règlement spécifique de cette épreuve :

FEI COUPE DU MONDE DES CIC 2002 – 2003 (édition novembre 2002)

CIC EVENTING WORLD CUP 2002 Régulations

En plus des qualifications normales, le couple cavalier/ cheval doit avoir couru un cross d'un concours qualificatif avec 20 points maximum.

VIII ENGAGEMENTS

Les concurrents sont engagés auprès du CO par l'intermédiaire de leur FN

Le 1^{er} septembre, les NFs seront informées par la FEI des noms des cavaliers qualifiés

- Engagements de Principe: jeudi 10 septembre 2003
- Engagements Nominatifs: vendredi 26 septembre 2003
- Date de clôture des engagements : mardi 7 octobre 2003
- Engagements Définitifs (4 jours avant la 1ère Insp. Chev.): vendredi 17 octobre 2003
- Montant de l'engagement par cheval : 200 € (+frais bancaires pour les chèques étrangers)

Engagements des cavaliers étrangers :

Les engagements des cavaliers étrangers devront être adressés à la Société CENTAURE PRODUCTION Côte de Saint-Martin 64800-NAY France Fax :00 33 5 59 61 07 63
 Une copie de l'engagement sera adressée par à la FFE par Fax : 00 33 1 58 17 58 60

Pour la date limite du 30 septembre 2003, les cavaliers étrangers feront parvenir à la Société CENTAURE PRODUCTION, un chèque libellé à l'ordre de « C.E.P .P. » d'un montant de 208 € en règlement de l'engagement du cheval (200 €), de la location du boxe (76 €), des droits M.C.P.(8 €) et déduction faite du remboursement du forfait transport (76 €).

Engagements des cavaliers français :

Les engagements des cavaliers français devront être adressées par courrier à l'entraîneur national avant le 30 septembre 2003 : ENE – BP 27 49400-SAUMUR ou par télécopie au : 02.41.50.11.95

Une copie de l'engagement sera adressée à la FFE par télécopie au : 01.58.17.58.60

Les concurrents devront mentionner leur âge sur chaque bulletin d'engagement.

IX INVITATIONS

Nombre de FN invitées :	22
Nombre de cavaliers de la nation invitante :	4
Nombre de cavaliers par FN :	5 cavaliers par nation pour l'Australie, la Grande Bretagne, les U.S.A., la Nouvelle Zélande 4 cavaliers par nation pour l'Allemagne, l'Irlande et la Suède. 3 cavaliers par nation pour la Belgique, le Brésil, l'Espagne et l'Italie. 2 cavaliers par nation pour toutes les autres nations. 5 »wild cards » à la discrétion de la Commission de la Coupe du Monde.

Un seul cheval autorisé par cavalier

Un palefrenier par cavalier

Seuls, les cavaliers ayant obtenu leur qualification pour la finale peuvent y participer, ils sont invités par le Comité Organisateur par l'intermédiaire de leur Fédération Nationale.

Nombre de concurrents approximatifs : 50

X HEBERGEMENT

A) CONCURRENTS

Logement : Le comité organisateur versera à chaque cavalier partant, une indemnité d'hébergement d'un montant de 150 €.

Pour leur hébergement, les cavaliers pourront prendre contact avec Delphine ou Florence à la centrale de réservation :

Le Tourisme Béarnais
3, Rue d'Orléans 64000 – PAU
Téléphone : +33(5)-59-26-23-87 Télécopie : +33(5)-59-26-18-82
e-mail : tourismebearnais@wanadoo.fr

Repas : Prise en charge des déjeuners par le Comité Organisateur, à compter du mardi 21 octobre 2003 à 12h00 jusqu'au dimanche 26 octobre 2003 midi.

Les cavaliers sont invités à la soirée de gala du samedi 25 octobre 2003.

B) PALEFRENIERS

Logement : possibilité sur réservation auprès de CENTAURE PRODUCTION d'hébergement collectif à la charge de CEPP, de la nuit du mercredi 22 octobre 2003 à celle du samedi 25 octobre 2003 incluse.

Les palefreniers qui souhaitent un hébergement d'une autre nature, à leur charge, pourront :

❖ soit prendre contact avec Delphine ou Florence à la centrale de réservation :

Le Tourisme Béarnais
3, Rue d'Orléans 64000 – PAU
Téléphone : +33(5)-59-26-23-87 Télécopie : +33(5)-59-26-18-82
e-mail : tourismebearnais@wanadoo.fr

❖ soit utiliser les bornes de raccordements eau et électricité, ainsi que le bloc sanitaire comprenant : douche, lavabo et W.C. mis à leur disposition par le comité organisateur.

Repas : Prise en charge des repas par le Comité Organisateur, à compter du mardi 21 octobre 2003 à 12h00 jusqu'au dimanche 26 octobre 2003 midi.

C) CHEVAUX

Les frais de transport sont pris en charge par le CO sur la base d'un forfait de 76 € par cheval pour les concurrents étrangers.

Le logement des chevaux est prévu dans des boxes en dur sur le centre d'entraînement de Sers moyennant un coût de 76 € par cheval, pour la durée du concours.

La nourriture : foin gratuit à raison de 5kgs par cheval et par jour.

D) ACCUEIL

L'accueil sera officiellement ouvert à partir du lundi 20 octobre 2003. Néanmoins, l'arrivée de chevaux est possible le dimanche 19 octobre 2003 à condition de prévenir le secrétariat du concours:

Centaure Production au +33 5 59 92 94 25
Marie-Laure PONSOLLE au +33 6 75 20 41 32

XI PUBLICITE SUR LES CONCURRENTS & LES CHEVAUX

Les concurrents sont autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle conformément à l'Art. 136.1 & 2

XII FORMALITES DE DOUANE

Pour tout renseignement concernant les formalités douanières, les concurrents sont invités à se rapprocher de la société nommée ci-dessous, qui représente le Comité Organisateur.

HORSE LOGISTIC COMPANY (ABC International)

Avenue d'Anvers Bât 6 – Zone de fret de Bordeaux

33521 – BORDEAUX CEDEX

Téléphone : +33(5) 56 43 66 66

Télécopie : +33(5) 56 43 84 80

XIII CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la quarantaine, etc. **Veillez annexer des exemplaires de permis d'importation** (pour les tests de santé par des laboratoires) qui seront requis pour les chevaux participant à ce concours.

XIV QUESTIONS VETERINAIRES

1. VETERINAIRE DU CONCOURS

Dr Christophe PIC (FEI)

2. EXAMENS VETERINAIRES, INSPECTIONS DES CHEVAUX & CONTROLE DES PASSEPORTS

Ils seront effectués conformément au "Règlement Vétérinaire", Art. 1011 & au "Règlement des Concours Complets", **Art. 518.1 pour les CCI et 518.2 pour les CIC.**

Tous les chevaux participant à tout niveau à des épreuves internationales en Concours Complet doivent être enregistrés auprès de la FEI.

Art. 511.2.2

Chaque cheval engagé doit être en possession du passeport officiel de la FEI ou d'un passeport national, agréé par la FEI, et accompagné de la Carte de Reconnaissance de la FEI, permettant de l'identifier par diagramme et d'en établir la propriété.

Art. 511.2.3

Tout cheval français doit être correctement enregistré et facilement identifiable, et avoir un certificat de vaccination en cours de validité.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EQUINE, REGLEMENT VETERINAIRE ANNEXE VI

Le "feuillet des vaccinations" d'un passeport de la FEI ou d'un passeport national validé par la FEI et délivré à tous les chevaux et poneys, doit être muni du visa d'un vétérinaire. Ce visa certifie que deux injections ont été administrées au cheval à titre de vaccination de base contre la grippe équine, dans un laps de temps d'une durée minimale de 21 jours et maximale de 92 jours. Une vaccination de rappel doit également être administrée tous les 12 mois à partir de la deuxième vaccination primaire. Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant une épreuve, y compris le jour de cette épreuve ou de l'entrée dans les écuries du concours.

Les normes édictées ci-dessus constituent le minimum indispensable. Tant pour la première vaccination que pour les rappels, il est recommandé de suivre le protocole vaccinal du fabricant qui correspond aux règlements édictés ci-dessus. Dans de nombreux cas, les rappels sont conseillés ou requis par les fabricants ou par les autorités nationales/autorités compétentes à des intervalles inférieurs à 12 mois.

LABORATOIRE AGREE POUR LA RECHERCHE DE PRODUITS INTERDITS :

LAB Fédération Nationale des Courses Françaises
169, Avenue de la division Leclerc
92290 – CHATENAY MALABRY FRANCE
Téléphone : +33(1) 47 02 91 48

XV DIVERS

1. RECLAMATIONS/PLAINTES

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être faite par écrit et accompagnée d'une caution d'une valeur de CHF 150.- ou équivalent.

2. PRIX - CLASSEMENT

Montant total des prix en espèces : 80 000€

1 ^{er} Prix	24 000 €	2 ^{me} Prix	18 000 €	3 ^{me} Prix	10 000 €
4 ^{me} Prix	8 000 €	5 ^{me} Prix	5 500 €	6 ^{me} Prix	3 500 €
7 ^{me} Prix	2 500 €	8 ^{me} Prix	2 000 €	9 ^{me} Prix	1 750 €
10 ^{me} Prix	1 500 €	11 ^{me} Prix	1 250 €	12 et 13 ^{me} Prix	1 000 €
1 prix pour 4 concurrents					

3. DEDUCTIONS SUR LES PRIX EN ESPECES

Le règlement des sommes dues par le Comité Organisateur aux cavaliers étrangers sera effectué sur le terrain, au moins une demi heure après la proclamation des résultats définitifs.

L'article 30 II de la loi de finance de 1990, en modifiant l'article 182B du Code Général des Impôts, soumet les rémunérations versées à des personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à une retenue à la source spécifique de 15% sous réserve des dispositions des conventions internationales ; ce à compter du 1^{er} janvier 1990.

4. DOCTEUR, VETERINAIRE, MARECHAL-FERRANT

Assistance médicale : Croix Rouge française

Vétérinaires : voir liste des officiels

Maréchaux - Ferrant : Haras Nationaux de GELOS et de TARBES, M. FIOL, M. SCHIPERT

Les soins médicaux, les soins vétérinaires, ainsi que les services de maréchalerie sont à la charge des propriétaires, des cavaliers ou des personnes intéressées. Le Comité Organisateur ne prend pas en charge ce type de dépense.

5. CARTE MEDICALE

Pour l'Epreuve de Fond et le Saut d'Obstacles, les cavaliers ont obligation de porter sur eux, de manière visible, leur carte médicale. Cette carte médicale sera vérifiée par le CO à l'arrivée des cavaliers, par le Médecin Officiel et le Délégué Technique pour des informations plus détaillées.

6. ASSURANCES

"Le propriétaire du cheval ou le cavalier est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses auxiliaires, ainsi que par son cheval. Il est donc conseillé à chaque propriétaire ou cavalier de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) couvrant la participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en

vigueur".

Tous les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles :
RESPONSABILITE CIVILE – INDIVIDUELLE ACCIDENT – MALADIE etc
Soient en cours de validité pour la période du concours, l'activité pratiquée et le pays
dans lequel cette activité est pratiquée (en l'occurrence : la France)

Dans le cas où l'assurance d'un concurrent serait défaillante, la responsabilité du
Comité Organisateur ou de quelconque de ses membres ne saurait être recherchée.

Par ailleurs, les chevaux et le matériel des participants restent **sous leur propre garde
et leur entière responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.**
Il leur appartient d'assurer eux-mêmes les frais de rapatriement qui pourraient être
engagés à la suite d'un accident.

7. ORGANISATION DU CONCOURS

Dans des circonstances exceptionnelles, le CO se réserve le droit de modifier l'avant -
programme pour clarifier des questions ou des problèmes causés par des oublis ou des
circonstances imprévisibles. De telles modifications, effectuées après l'approbation de
la FN, doivent être autorisées par la FN et notifiées au Secrétaire Général de la FEI.

8. TITRES D'ENTREE DANS LES ENCEINTES DE LA MANIFESTATION

Afin qu'il soit remis les titres nécessaires d'accès aux enceintes de la manifestation, les
propriétaires (dont le nom figure sur le livret du cheval et qui aura été déclaré lors de
l'engagement définitif de leur cheval), les cavaliers et leurs palefreniers devront
IMPERATIVEMENT indiquer leur noms, prénoms et numéro de téléphone mobile au
secrétariat de CENTAURE PRODUCTION **avant le 15 octobre 2003**. Il sera délivré un
badge pour l'automobile personnelle du concurrent, deux badges personnels par
cavalier et deux badges personnels par propriétaire de cheval engagé.

9. ECURIES

Mesures de sécurité et fonction des commissaires lors de concours internationaux, voir
Annexe II de la Liste de Contrôle.

XIV LA PROTECTION DU CHEVAL

CODE DE CONDUITE

1. Dans tous les sports équestres, le cheval doit être considéré comme souverain.
2. Le bien-être du cheval prédominera sur les exigences des éleveurs, entraîneurs, cavaliers, propriétaires, commerçants, organisateurs, sponsors ou officiels.
3. Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux doivent assurer leur santé et leur bien-être.
4. Les critères les plus élevés dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité seront encouragés et maintenus en tout temps.
5. Un environnement sain doit être maintenu pendant le transport des chevaux. Les mesures nécessaires doivent être prises pour assurer la ventilation, l'affouragement et l'abreuvement réguliers des chevaux.
6. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres, ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.

7. Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier seront jugées comme essentielles.
8. Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement doit considérer le cheval comme une entité vivante et exclure toute technique considérée comme abusive par la FEI.
9. Les Fédérations Nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe sous leur juridiction.
10. Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la santé et le bien-être du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours seront continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.

XVI DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les cavaliers cèdent à l'association **COMPETITIONS EQUESTRES PAU – PYRENNEES**, ainsi qu'aux sponsors officiels et aux partenaires publics et privés de l'évènement tous droits concernant l'utilisation de leur image et celle de leur cheval durant leur présence sur le site du concours. Les images pourront être utilisée sur tous supports médiatiques : photographies, presse, télévision, vidéo, film reportage de l'évènement; ce, sans qu'aucune contrepartie financière ou matérielle ne soit attribuée à quiconque.

FEDERATION EQUESTRE INTERNATIONALEFeuille d'inscription standard 2003 / Formulaire de qualifications (à annexer à chaque feuille d'inscription)

Nom du concours :	FINALE COUPE DU MONDE DE CONCOURS COMPLET F.E.I.		
Date :	23 au 26 octobre 2003		
Format :	CIC	Niveau	*** (Trois Etoiles)
Statut :	Finale Coupe du Monde de Concours Complet F.E.I.		

CAVALIER : (voir feuille de qualifications séparée)

Nom : _____ M./Mme/Mlle

No
d'enregistrement
FEI :

Adresse fixe :

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

Nationalité : _____ Date de naissance : _____

Pays de domicile : _____ (pour raisons fiscales)

Adresse de contact : _____

(si différent de l'adresse fixe)

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

CHEVAL (voir feuille de qualifications séparée)

Nom : _____

No d'enregistrement _____ Année de naissance: _____

FEI : _____

Je certifie que les informations ci-dessus sont correctes et que si l'inscription est acceptée, je respecterai le Règlement FEI et les conditions du programme du concours.

Signature : _____ Date: _____

(Cavalier)

Approbation de la Fédération Nationale :

En signant ci-dessous, la FN du cavalier mentionné sur ce formulaire d'inscription confirme que le cavalier et le cheval sont dûment qualifiés selon le formulaire de qualification ci-joint pour participer à la finale de concours complet, selon le règlement en vigueur.

Nom de la FN : _____

Signature du Représentant de la FN : _____

Timbre de la FN :

QUALIFICATIONS 2003

Ce formulaire doit être complété et retourné avec le formulaire d'inscription pour tout concours de niveau supérieur à un Une Etoile

CHEVAL Nom..... No d'enregistrement FEI :.....

Résultats qualificatifs selon Article 506.2

Type de concours	Niveau	Nom du concours	Date	Cavalier	% Dressage	Pén. temps XC	Pén. saut XC	Pén. saut Saut d'Obstacles	Clas final

CAVALIER Nom No d'enregistrement FEI.....

(à remplir si les qualifications sont différentes que celles du cheval ci-dessus)

Résultats qualificatifs selon Article 506.2

Type de concours	Niveau	Nom du concours	Date	Cavalier	% Dressage	Pén. temps XC	Pén. saut XC	Pén. saut Saut d'Obstacles	Clas final

Signature: Cavalier

FN

Annexe : détails pour l'inscription (spécifique à chaque concours ; les concours individuels peuvent rajouter leurs propres points)

Informations détaillées recommandées pour l'inscription

- Options:
- Méthode de paiement :
 - Exigences des écuries
 - Dates/heures de départ et d'arrivée
 - Litière
 - Fourrage
 - Liaison électrique du boxe
 - Logement des cavaliers, palefreniers, propriétaires
 - Eligibilité pour des prix spéciaux

No de contact, telephone :

- Plus proche parent
- Palefrenier / Cavalier (période nocturne)

PROPRIETAIRE(S) (comme enregistré dans le Passeport FEI)

1. Nom : _____ M./Mme/Mlle/*Société

Adresse : _____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

*Personne de contact : _____

2. Nom : _____ M./Mme/Mlle/Société

Adresse : _____

Pays : _____ Code postal : _____

No de tél. : _____ No de fax : _____

No de portable : _____ Adresse e-mail : _____

*Personne de contact : _____

CHEVAL :

Nom : _____

No d'enregistrement FEI / Passeport FEI : _____ Mère : _____

Année de naissance : _____ Race : _____

Sexe : _____ Hauteur : _____

Robe : _____ No de Stud Book : _____

Père : _____ Pays de naissance : _____

NOTES, COMMENTAIRES

Cheval : _____

Cavalier : _____ Couleurs XC : _____

Situation de famille : _____ Nom de jeune fille : _____

Nom du conjoint : _____ Profession : _____

Ancien cavalier au concours : _____

Nom de l'entraîneur : _____

Détails sur le propriétaire : _____

Historique du cavalier, précédents succès équestres :

Historique du cheval, Concours Complets (CCI), Championnats, CICs, etc...:

Judges / Juges :

Technical Delegate / Délégué Technique :

Course Designer / Chef de Piste :

Prénom & Nom du cavalier & No d'enregistrement FEI	FN	Nom du cheval	No de passeport & No d'enregistrement FEI	Dressage		Steeple-Chase		Cross-Country		Saut d'Obstacles		Total
						Obst.	Temps	Obst.	Temps	Pén. Obst.	Pén. temps	
1 A..... B.....	XXX	S.....	XXX00000	00.00-		00-	00.00-	00-	00.00-	00.00-	00.00-	00.00
2					-	-	-	-	-	-	-	-
3					-	-	-	-	-	-	-	-
4					-	-	-	-	-	-	-	-
5					-	-	-	-	-	-	-	-
6					-	-	-	-	-	-	-	-
7					-	-	-	-	-	-	-	-
8					-	-	-	-	-	-	-	-
9					-	-	-	-	-	-	-	-
10					-	-	-	-	-	-	-	-
11					-	-	-	-	-	-	-	-
12					-	-	-	-	-	-	-	-
13					-	-	-	-	-	-	-	-
14					-	-	-	-	-	-	-	-
15					-	-	-	-	-	-	-	-
16					-	-	-	-	-	-	-	-
17					-	-	-	-	-	-	-	-
18					-	-	-	-	-	-	-	-

horses started the Dressage / chevaux ont pris le départ du Dressage

horses completed the Cross / chevaux ont terminé le Cross

horses completed the event / chevaux ont terminé le concours

En cas de pénalités dans les Phases A & C, rajouter une colonne

CIC*

Judges / *Juges* :

Technical Delegate / *Délégué Technique* :

Course Designer / *Chef de Piste* :

Prénom & nom du cavalier & No d'enregistrement FEI	FN	Nom du cheval	No de passeport & No d'enregistrement FEI	Dressage	Cross-Country		Saut d'obstacles		Total
					Obst.	Temps	Pén- obst.	Pén. temps	
1 A..... B.....	XXX	S.....	XXX00000	00.00-	00-	00.00-	00.00	00.00-	00.00
2				-	-	-	-	-	-
3				-	-	-	-	-	-
4				-	-	-	-	-	-
5				-	-	-	-	-	-
6				-	-	-	-	-	-
7				-	-	-	-	-	-
8				-	-	-	-	-	-
9				-	-	-	-	-	-
10				-	-	-	-	-	-
11				-	-	-	-	-	-
12				-	-	-	-	-	-
13				-	-	-	-	-	-
14				-	-	-	-	-	-
15				-	-	-	-	-	-
16				-	-	-	-	-	-
17				-	-	-	-	-	-
18				-	-	-	-	-	-
19				-	-	-	-	-	-
20				-	-	-	-	-	-

horses started the Dressage / *chevaux ont pris le départ du Dressage*

horses completed the Cross / *chevaux ont terminé le Cross*

horses completed the event / *chevaux ont terminé le concours*

EVENTING CHAMPIONSHIP
CHAMPIONNAT DE CONCOURS COMPLET

Dates

Place

Judges / Juges :

Technical Delegate / Délégué Technique :

Course Designer / Chef de Piste :

TEAM CHAMPIONSHIP / CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

	NF	Cavalier	Cheval	Résultat final	TOTAL
1	XXX	A..... B..... C..... D..... E..... F.... G..... H.....	Y..... T..... J... L.....	00.00 00.00 00.00 00.00	00.00
2					
3					
4					

Teams started the championship / *Equipes ont pris le départ*

Teams completed the competition / *Equipes ont terminé*

NORMES DE SECURITE/SURVEILLANCE DES ECURIES LORS DES CONCOURS INTERNATIONAUX

Directives pour la mise en vigueur de l'Art. 1005.2.5.2

1. ACCES DANS L'ENCEINTE DES ECURIES

Pour une sécurité optimale des écuries, celles-ci doivent être entourées d'une barrière placée dans un périmètre restrictif approprié (enceinte des écuries) qui servira à empêcher l'entrée des personnes non-autorisées ainsi que la sortie des chevaux. La surface doit être suffisamment large pour permettre, en cas d'urgence, d'évacuer les chevaux des écuries tout en les maintenant dans les limites de l'enceinte. Cependant, plusieurs disciplines autorisent dans certaines situations spécifiques un système de sécurité des écuries moins stricte (voir règlement de chaque discipline).

Dans la mesure du possible, l'enceinte des écuries ne doit comprendre que les écuries. Les camions, caravanes, etc., ne devraient pas avoir accès à cette zone, à moins qu'ils ne servent spécifiquement de logement pour les chevaux et/ou les palefreniers.

L'accès aux écuries sera limité aux personnes mentionnées dans l'Art. 1005.2.5.2. du RV. Il est essentiel que l'officiel chargé de délivrer des autorisations d'accès soit une personne de confiance ayant assumé des responsabilités au sein du Comité Organisateur.

2. CONTROLE DE L'ENTREE

Un système de contrôle doit être mis en place à toutes les portes d'entrée afin de permettre, par une méthode efficace et sûre, l'identification de tous ceux qui entrent et sortent des écuries à tout moment.

Une vigilance toute particulière doit être appliquée à l'identification des personnes et aux raisons de leur entrée dans les écuries pendant la nuit.

3. SURVEILLANCE DE L'ENCEINTE DES ECURIES

Un Commissaire au moins, relevant directement du Commissaire en Chef, doit être présent ou rapidement atteignable à proximité des écuries, 24 heures sur 24 heures pendant toute la durée du concours. Il peut être aidé par des assistants si nécessaire. Le commissaire ou les assistants doivent patrouiller régulièrement dans l'enceinte des écuries, sans plan préétabli, afin de décourager toute forme de pratiques illégales ou de mauvais traitement envers les chevaux. Le commissaire chargé de la surveillance des écuries doit immédiatement être informé de toute infraction et les communiquer à son tour au Commissaire en Chef.

Le rôle des commissaires est donc de veiller au respect des chevaux et d'empêcher toute forme de pratiques illicites.

4. PALEFRENIERS

Il est admis que les palefreniers souhaitent rester auprès de leurs chevaux pendant la nuit. Seuls les palefreniers dont le nom figure sur la liste du CO recevront cette autorisation.

La Personne Responsable doit s'assurer que ses palefreniers ou toute autre personne autorisée ayant accès à ses chevaux, connaissent bien les procédures de sécurité et de surveillance en vigueur lors du concours.

5. DEPLACEMENT DANS L'ENCEINTE DES CONCOURS

Le déplacement des chevaux entre les écuries, le terrain d'entraînement, le pâturage et l'arène principale doit être rigoureusement contrôlé. Les dispositions optimales pour les disciplines de Saut et de Dressage sont jointes. Il va de soit qu'une certaine souplesse sera requise pour satisfaire aux exigences des autres disciplines.

6. SURVEILLANCE DU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT

Le Commissaire en Chef doit s'assurer que tous les terrains d'entraînement soient adéquatement surveillés pendant les heures d'ouverture officielles. Il doit également s'assurer que des contrôles soient effectués à l'improviste dans tous les terrains d'entraînement pendant leur fermeture officielle.

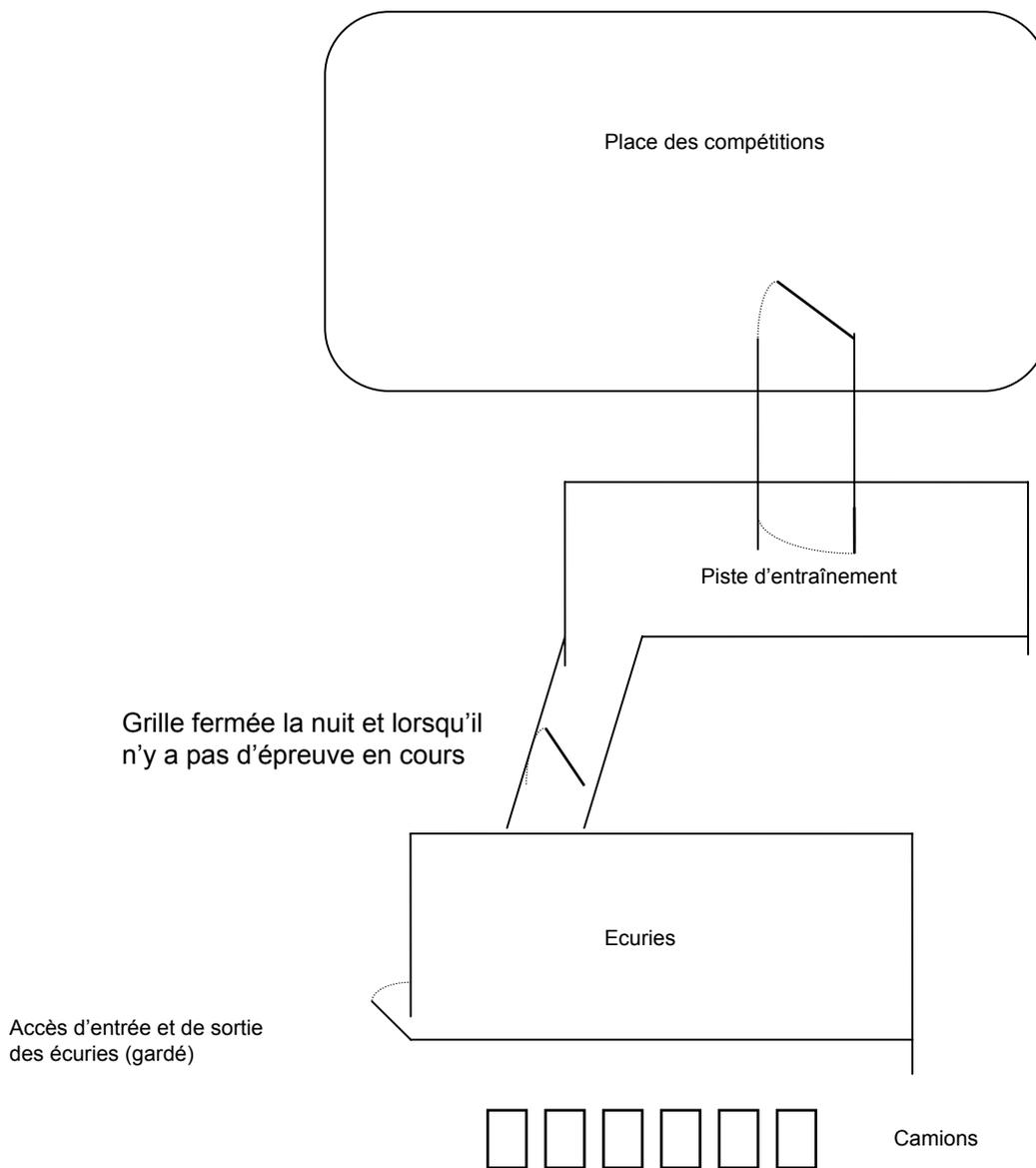
7. PATURAGE

Pour toutes les compétitions en plein air, un pré devrait être mis à disposition et être soumis à des contrôles fortuits. Ce pré doit être utilisé exclusivement pour y faire brouter les chevaux ou les promener à la main.

Le Juge Etranger/DT du concours devra veiller tout spécialement à l'application des normes ci-dessus, aussi raisonnablement que possible en fonction de chaque discipline. Il devra faire connaître tout manquement et, le cas échéant, un éventuel changement de catégorie du concours pourra être envisagé.

NORMES DE SECURITE/SURVEILLANCE DES ECURIES

**EXEMPLE D'AMENAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE
POUR LES CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES ET DE DRESSAGE**



**FORMULAIRE DE COMMANDE POUR LES EQUIPEMENTS
DE PRELEVEMENT APPROUVES PAR LA FEI**

Le MCP est effectué dans les Groupes I et II, par les Equipes de Contrôle composées de vétérinaires et de techniciens et par les laboratoires, tous étant directement régis par la FEI.

Aux concours internationaux qui ne sont pas couverts par le MCP ou à ceux qui le sont, mais au cours desquels des prélèvements doivent être effectués en l'absence, pour une raison ou une autre, des Equipes de Contrôle, la Commission/Délégué Vétérinaire procédera conformément au Règ. Vét. Chapitre VI.

Afin de pourvoir à cette éventualité, l'équipement de prélèvement approuvé peut être commandé directement à l'aide du formulaire adéquat auprès de:

LABORATOIRE D'ANALYSES BIOLOGIQUES
Contrôle antidopage
Fédération Nationale des Courses Françaises
169, avenue de la Division Leclerc
F - 92290 Châtenay-Malabry

Telefax: (+33) 1 47 02 34 00

Les commandes doivent être reçues au moins deux mois avant la date requise. LAB facturera directement les équipements commandés par toute personne autre que les Vétérinaires de Contrôle du MCP désignés par la FEI.

Il serait judicieux que les FN stockent un nombre suffisant d'équipements de prélèvement destinés à l'usage des organisateurs de concours internationaux.

**FEI MEDICATION CONTROL PROGRAMME
EQUIPMENT ORDER FORM**

AU : Dr Yves Bonnaire, Director
L.A.B. Fédération Nationale des Courses Françaises
169, av. de la Division Leclerc
F-92290 Châtenay-Malabry

FAX: 00331 47 02 34 00

cc: FEDERATION EQUESTRE INTERNATIONALE
Dr Frits Sluyter
Administrateur du Programme de Contrôle des Médications
Avenue Mon-Repos 24
P.O. Box 157

FAX: 0041 21 310 47 60

CH-1000 Lausanne 5

(A imprimer ou taper)

DE : Nom _____
 Rue _____
 Ville _____
 Pays _____
 Téléphone _____
 Fax _____

SVP facturer la commande suivante à la FEI comme suit :

FEI/LAB KITS

1 kit par cheval à prélever
(y compris seringues, aiguilles, etc...)

indiquer le nombre demandé
.....

Date: Signature:

28 jours de délai de livraison